



SALAIRES ET CONDITIONS DE TRAVAIL 2019-2020



Récupération de
produits divers

SCP 142.04

FGTB

Centrale Générale

Ensemble, on est plus forts

WWW.ACCG.BE



Elections
sociales

Ayez de
l'IMPACT
dans votre
entreprise

SOYEZ CANDIDAT(E) **élections sociales** **mai 2020!**

Plus d'infos auprès de votre délégué(e)
dans un bureau FGTB ou sur
le site **www.accg.be/candidat**



Récupération de
produits divers

SCP 142.04

Quelles améliorations ?



Pouvoir d'achat

Au 1^{er} novembre 2019, tous les salaires augmentent de 1,1 %. De plus, en janvier 2020, chacun recevra une prime unique de 215 € sous forme d'éco-chèques.

Congé d'ancienneté

A partir du 1^{er} janvier 2020, vous avez droit à un deuxième jour de congé d'ancienneté à partir d'une ancienneté de 15 ans (au lieu de 20 ans auparavant).

Prime syndicale

La prime syndicale passera à 145 € à partir de 2020.

Sommaire

7 Salaire et indemnités

13 Temps de travail

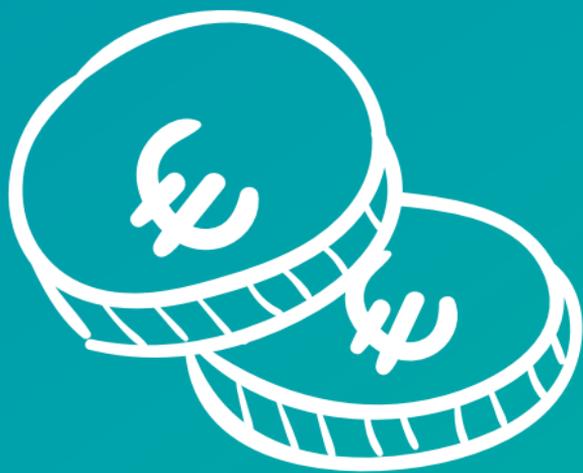
15 Fin de carrière

19 Avantages sociaux

21 Petit chômage

25 Autres

27 Représentation syndicale



Salaire et indemnités

Le 1^{er} décembre 2019, les salaires horaires minimums et réels augmentent de 1,1 %.

Minima sectoriels à partir du 1^{er} décembre 2019

| Catégorie | Minima |
|-----------|---------|
| 1 | 11,44 € |
| 2 | 11,85 € |
| 3 | 12,48 € |
| 4 | 13,13 € |
| 5 | 13,77 € |

Les étudiants jobistes ont droit à un salaire horaire qui correspond à 90 % du salaire sectoriel.

Pour les montants actualisés, consultez notre site web www.accg.be

Classification de fonctions

Votre salaire dépend de la fonction précise que vous exercez. Etes-vous classé dans la bonne catégorie ? Recevez-vous un juste salaire ? En cas de doute, contactez votre délégué syndical ou le secrétariat de votre section régionale.

| Catégorie | Description |
|---|--|
| Catégorie 1 Travail manuel | L'ouvrier qui ne doit posséder ni connaissances spéciales, ni aptitudes physiques particulières et qui effectue des travaux simples qui ne réclament pas d'apprentissage. Sont notamment rangés dans cette catégorie : manœuvre, trieur, chef de la chaîne. |
| Catégorie 2 Opérateur | L'ouvrier capable d'effectuer des travaux professionnels qui exigent des connaissances acquises par l'expérience ou qui travaille à une machine. Sont notamment rangés dans cette catégorie : ouvrier préposé aux presses à balles, ... |
| Catégorie 3 Personnel de conduite | L'ouvrier capable d'effectuer des travaux nécessitant des connaissances et une dextérité qui ne peuvent être acquises qu'après plusieurs mois d'expérience. Sont notamment rangés dans cette catégorie : cariste ; conducteur de bull ; conducteur de camion. |
| Catégorie 4 Personnel d'entretien | L'ouvrier capable d'effectuer des travaux nécessitant des connaissances professionnelles acquises, soit à l'école, soit par une expérience de plusieurs années. Sont notamment rangés dans cette catégorie : mécanicien ; électricien, électromécanicien. |
| Catégorie 5 Maîtrise | Contremaître. |

Indexation des salaires

Le 1^{er} janvier de chaque année, les salaires horaires minimaux et les salaires horaires réels sont adaptés en fonction de l'indice réel.

Eco-chèques

En janvier 2020, tous les ouvriers à temps plein recevront des écochèques uniques d'un montant de 215 €. Les ouvriers qui travaillent à temps partiel ou qui n'ont pas été en service pendant toute la période de référence recevront des écochèques pour un montant proportionnel à leurs prestations.

Chèques-repas

Vous avez droit à un chèque-repas d'un montant minimum de 3,16 € par jour.

Prime de fin d'année

La prime de fin d'année s'élève à 11,18 % du salaire brut que vous avez gagné pendant la période de référence. Cette période de référence s'étend du 1^{er} juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année en cours.

Vous recevez un montant proportionnel à vos prestations, et pour avoir droit à la prime, vous devez avoir au moins 65 jours travaillés et assimilés.

La prime de fin d'année est payée par le Fonds Social à partir

de décembre.

Frais de transport

L'intervention de votre employeur dans vos frais de déplacement s'élève à 95 % du prix pour une carte de train pour la même distance, tant pour les transports publics que pour l'utilisation d'un moyen de transport privé.

Pour les déplacements à vélo, vous recevrez une indemnité de 0,24 €/km à partir du 1^{er} décembre 2019.



Temps de travail

Temps de travail hebdomadaire

La limite maximum de la durée hebdomadaire du travail est de 38 heures.

Congé d'ancienneté

Si vous êtes en service dans l'entreprise depuis quelques années, vous avez droit à un ou plusieurs jours de congé d'ancienneté payés :

- un jour après 10 ans d'ancienneté dans l'entreprise ;
- deux jours après 15 ans d'ancienneté dans l'entreprise (à partir de 2020).



Fin de carrière

RCC

Les systèmes de prépension suivants sont possibles :

| RCC | Conditions principales |
|---|--|
| 59 ans carrière longue | <ul style="list-style-type: none">• Avoir 59 ans entre le 01/01/2019 et le 30/06/2021• Avoir 40 ans de carrière |
| 59 ans et travail de nuit ou métier lourd | <ul style="list-style-type: none">• Avoir 59 ans entre le 01/01/2019 et le 30/06/2021• Avoir 33 ans de carrière• Avoir 20 ans de travail de nuit |
| 58 ans et raisons médicales | <ul style="list-style-type: none">• Avoir 58 ans entre le 01/07/2019 et le 31/12/2020• Avoir 35 ans de carrière |
| 59 ans et métier lourd | <ul style="list-style-type: none">• Avoir 59 ans entre le 01/01/2019 et le 30/06/2021• Avoir 35 ans de carrière• Avoir travaillé dans un métier lourd durant 5/7 ans au cours des 10/15 dernières années |
| 62 ans | <ul style="list-style-type: none">• Avoir 62 ans• Avoir 40 ans de carrière pour les hommes ; 35 ans (en 2019) ou 36 ans (en 2020) pour les femmes |

Emplois de fin de carrière

Dans la récupération des produits divers, il existe la possibilité de prendre un crédit-temps fin de carrière 4/5 à partir de 55 ans, et 1/2 à partir de 57 ans, si vous avez une carrière de 35 ans, après 20 ans de travail de nuit ou en cas de métier lourd.



Avantages sociaux

Prime syndicale

À partir de 2020, la prime syndicale s'élève à 145 € par an.

Vous avez droit à la prime syndicale au prorata, par mois d'emploi dans le secteur et d'affiliation à une organisation syndicale.

Allocation complémentaire de chômage temporaire

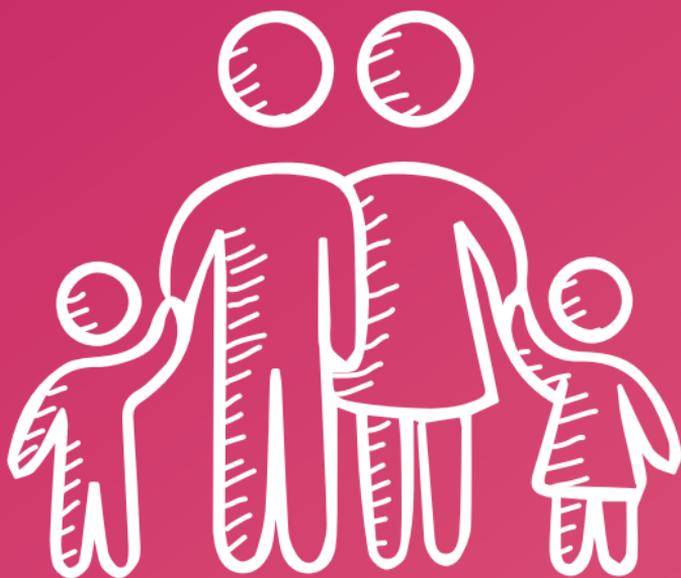
Vous avez droit à un complément de 5 € par jour pour un maximum de 75 jours par an en cas de chômage temporaire pour intempéries ou pour raisons économiques.

Prime de fin d'année

La prime de fin d'année s'élève à 8,33 % du salaire brut que vous avez gagné pendant la période de référence. Cette période de référence s'étend du 1^{er} juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année en cours.

Vous recevez un montant proportionnel à vos prestations, et pour avoir droit à la prime, vous devez avoir au moins 65 jours travaillés et assimilés.

La prime de fin d'année est payée par le Fonds Social à partir de décembre.



Petit chômage

A l'occasion d'événements familiaux et pour l'accomplissement de certaines obligations, vous avez le droit de vous absenter du travail en maintenant votre droit au salaire.

Vous trouverez ci-après la liste des événements les plus importants ; pour les autres événements, prenez contact avec votre délégué ou votre section.

| Motif de l'absence | Durée de l'absence |
|--|---|
| Mariage du travailleur. | Deux jours à choisir par le travailleur dans la semaine où se situe l'événement ou dans la semaine suivante. |
| Mariage d'un enfant de l'ouvrier ou de son conjoint, d'un frère, d'une sœur, d'un beau-frère, d'une belle-sœur, du père, de la mère, du beau-père, du second mari de la mère, de la belle-mère, de la seconde femme du père, d'un petit-enfant de l'ouvrier. | Le jour du mariage. |
| Naissance d'un enfant de l'ouvrier. | Dix jours à choisir par l'ouvrier dans les quatre mois à dater du jour de l'accouchement (trois jours payés par l'employeur, sept par la mutuelle). |

| | |
|--|--|
| <p>Adoption d'un enfant.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Six semaines si moins de trois ans. • Quatre semaines si plus de trois ans (mais max. huit ans). <p>(Trois jours payés par l'employeur, les autres par la mutuelle)</p> |
| <p>Décès du conjoint, d'un enfant de l'ouvrier (ou de son conjoint), du père, de la mère, du beau-père, du second mari de la mère, de la belle-mère ou de la seconde femme du père de l'ouvrier.</p> | <p>Trois jours à choisir par l'ouvrier dans la période commençant le jour du décès et finissant le jour des funérailles.</p> |
| <p>Décès d'un frère, d'une sœur, d'un beau-frère, d'une belle-sœur, du grand-père, de la grand-mère, d'un petit-enfant, d'un arrière-grand-père, d'une arrière-grand-mère, d'un arrière-petit-enfant, d'un gendre ou d'une bru habitant chez l'ouvrier.</p> | <p>Deux jours à choisir par l'ouvrier dans la période commençant le jour du décès et finissant le jour des funérailles.</p> |
| <p>Décès d'un frère, d'une sœur, d'un beau-frère, d'une belle-sœur, du grand-père, de la grand-mère, d'un petit-enfant, d'un arrière-grand-père, d'une arrière-grand-mère, d'un petit-enfant, d'un gendre ou d'une bru n'habitant <u>pas</u> chez l'ouvrier.</p> | <p>Le jour des funérailles.</p> |

| | |
|--|---|
| <p>Communion solennelle d'un enfant du travailleur ou de son conjoint.</p> | <p>Le jour de la cérémonie. Lorsque la communion solennelle coïncide avec un dimanche, un jour férié ou un jour habituel d'inactivité, le travailleur peut s'absenter le jour habituel d'activité qui précède ou suit immédiatement l'événement.</p> |
| <p>Participation d'un enfant du travailleur ou de son conjoint à la fête de la jeunesse laïque là où elle est organisée.</p> | <p>Le jour de la fête. Lorsque la fête de la jeunesse laïque coïncide avec un dimanche, un jour férié ou un jour habituel d'inactivité, le travailleur peut s'absenter le jour habituel d'activité qui précède ou suit immédiatement l'événement.</p> |

Dans le cas d'évènements se produisant dans la famille du partenaire, les ouvriers cohabitant légalement avec leur partenaire ont les mêmes droits au petit chômage que les ouvriers mariés.



Autres

Crédit-temps

Les systèmes de crédit-temps suivants sont possibles :

- Crédit-temps fin de carrière 4/5 à partir de 55 ans, 1/2 à partir de 57 ans, si vous avez une carrière de 35 ans, après 20 ans de travail de nuit ou en cas de métier lourd.
- Crédit-temps avec motif soin jusqu'à 51 mois à mi-temps ou à temps plein.
- Crédit-temps avec motif formation jusqu'à 36 mois à mi-temps ou à temps plein.

Formation

A partir du 1^{er} décembre 2019, il y aura un droit collectif de 9 heures de formation en moyenne par ouvrier tous les deux ans.



Représentation syndicale



La délégation syndicale représente le personnel et constitue l'interlocuteur vis-à-vis de l'employeur pour tout ce qui concerne notamment l'information, les problèmes éventuels, la concertation relative à l'organisation du travail.

Dans la récupération des produits divers, nous pouvons installer une délégation syndicale à partir de 35 ouvriers.

Vous êtes intéressé ? Vous voulez en savoir plus ?

N'hésitez pas à contacter votre section régionale de la Centrale Générale - FGTB.



Vacances pour tous
les plus beaux coins de Belgique

7 campings

4 domaines
de vacances



Balades

Vélo Mer Nature

Terrains de sport

Animation enfants

Des lieux uniques

Ardennes Camping

Gastronomie

Aventure

Délasserment



N'oubliez pas votre réduction!
Affiliés Centrale Générale - FGTB:
25% sur le logement.

Découvrez toutes nos destinations:
www.florealholidays.be



PLUS D'INFOS ?
WWW.ACCG.BE

E.R. : Werner Van Heetvelde, La Centrale Générale-FGTB - rue Haute 26-28, 1000 Bruxelles

FGTB

Centrale Générale
Ensemble, on est plus forts



CENTRALE GÉNÉRALE - FGTB



FGTB_CC